

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens
de l'Assemblée nationale sur le document intitulé

« CONSULTATION PUBLIQUE 2019

La planification de l'immigration
au Québec pour la période 2020-2022 »

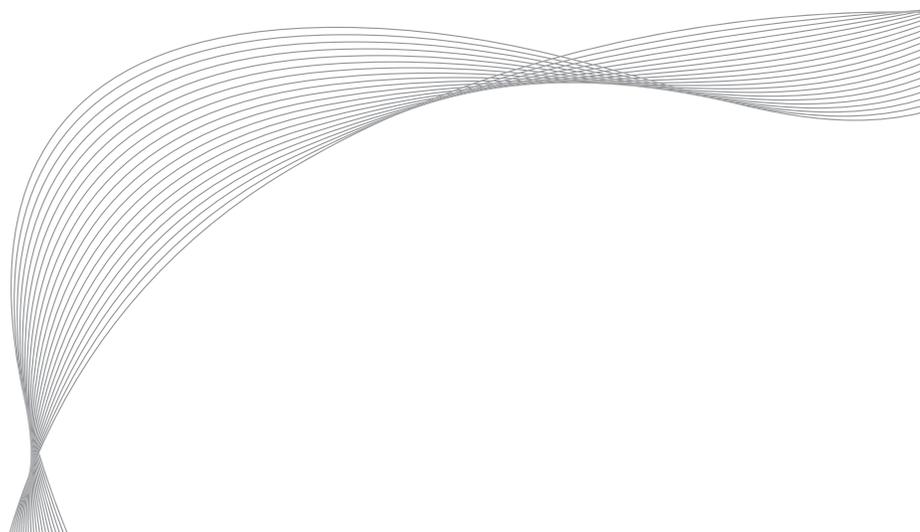
22 JUILLET 2019



TABLE DES MATIÈRES

La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022

Introduction	3
Présentation du Centre multiethnique de Québec	4
Planification des niveaux d'immigration au Québec	5
L'engagement humanitaire du Québec	7
Reconnaître la contribution économique des réfugiés	8
Sensibilisation, soutien et accompagnement pour réussir l'intégration durable des personnes immigrantes	10
Le regroupement familial	11
Les recommandations du CMQ	12



INTRODUCTION

Le Centre multiethnique de Québec (CMQ) est un organisme œuvrant depuis 60 ans auprès des nouveaux arrivants dans la ville de Québec. Les services dispensés d'accueil, d'accompagnement, d'aide à l'établissement et de soutien à l'intégration concernent également, depuis plus récemment, les personnes issues de l'immigration temporaire.

Le CMQ a étudié avec intérêt le cahier de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 ». Ses propos s'inscrivent dans une perspective dictée par sa mission et éclairée par son expertise.

Historiquement, l'immigration au Québec est intrinsèquement liée à une tradition humanitaire qui fait écho aux valeurs sociales de la population québécoise. Pour contrer la dénatalité, maintenir le poids du français et répondre au marché de l'emploi, le CMQ a soutenu les politiques d'attraction d'immigrants dans la province et notamment dans la capitale nationale. Cependant, il a toujours milité pour le respect d'un certain équilibre entre les catégories

humanitaire, familiale et économique ainsi que pour le maintien des engagements internationaux du Canada et du Québec envers les personnes réfugiées et le regroupement familial. Compte tenu de la bonne santé économique de la région de Québec et de ses besoins en main-d'œuvre, le CMQ considère que la Ville a la capacité de bien accueillir et intégrer des personnes immigrantes de toutes catégories en préservant les ressources et les compétences au sein de la capitale nationale.

Ce mémoire se concentre essentiellement sur les thèmes liés au champ d'expertise et à l'expérience du CMQ qui œuvre dans l'accueil et l'installation des réfugiés pris en charge par l'État et l'accompagnement des travailleurs issus de l'immigration économique.



PRÉSENTATION

DU CENTRE MULTIETHNIQUE DE QUÉBEC

Depuis près de soixante ans, le CMQ, autrefois la Fraternité canadienne de Québec puis la Fraternité multiculturelle de Québec, intervient auprès des personnes réfugiées et immigrantes qui s'établissent dans la région de la capitale nationale. À l'origine, le fonctionnement de la Fraternité canadienne reposait uniquement sur le dévouement des bénévoles. Les activités organisées comportaient deux dimensions : une dimension culturelle destinée à amener les personnes réfugiées et immigrantes ainsi que les Québécois à partager leurs richesses culturelles et une dimension de soutien à l'installation et à l'intégration des personnes nouvellement arrivées à Québec, par un accompagnement personnalisé.

Aujourd'hui, la mission du CMQ est d'accueillir les immigrantes et immigrants de toutes catégories afin de faciliter leur établissement, de soutenir leur adaptation et leur intégration à la société québécoise et de favoriser leur accès à de meilleures conditions socio-économiques.

Cette mission s'accomplit par le biais d'interventions individuelles et en groupe, et par la participation active à différents comités. Le dynamisme du CMQ se reflète par les nombreux services qui ont vu le jour, au fil des années, notamment :

- une documentation du profil professionnel des personnes réfugiées ;
- la session *Premières démarches d'installation* (PDI) pour l'immigration économique permanente et temporaire ;
- le réseau des agents en milieu interculturel (RAMI) et l'intervention de proximité ;
- un volet hébergement « Les Habitations du Centre multiethnique de Québec » ;

- la clinique de santé des réfugiés ;
- le jumelage interculturel ;
- une banque d'interprètes communautaires.

Il est important de noter que le CMQ a le mandat exclusif du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) d'accueillir, dans la région de Québec, les réfugiés pris en charge par l'État (RPCE).

Le CMQ est maintenant un organisme incontournable au regard de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des nouveaux arrivants dans la ville de Québec. Son action, reconnue par le milieu, s'est adaptée aux nouveaux mandats qu'on lui a confiés notamment grâce à la consolidation et au développement de partenariats multiples et à l'effort d'actualisation des services aux besoins de plus en plus diversifiés de la clientèle. De plus, depuis plusieurs années, le CMQ bénéficie de l'engagement de près de 300 bénévoles provenant de toutes les catégories de la population et travaillant au sein de toutes ses sphères d'activités, confirmant ainsi l'organisme comme une ressource enracinée dans sa communauté. Par ailleurs, les services professionnels, à l'image des valeurs transmises par l'organisme, sont dispensés par une équipe multiculturelle composée de trente-cinq employés, provenant de disciplines multiples, dédiés à la mission et aux services offerts aux personnes immigrantes.

En 2018-2019, l'organisme a accueilli 1 000 nouvelles personnes. Il a effectué 22 640 interventions auprès d'immigrants d'une soixantaine de nationalités. Les nombreux bénévoles ont effectué plus de 3800 heures de travail.

PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION AU QUÉBEC

La planification actuelle de l'immigration est axée sur la recherche de main-d'œuvre pour contrer la dénatalité, maintenir le poids des francophones et prévenir la décroissance du Québec au sein du Canada par rapport au Canada. Le CMQ a toujours soutenu une augmentation des niveaux d'immigration; il faut mentionner que toute personne immigrante, quelle que soit sa catégorie - travailleur qualifié, réfugié ou travailleur temporaire - désire travailler dans sa société d'accueil. À la lecture de la planification 2020-2022, nous comprenons que le gouvernement positionne l'immigration dans une vision court terme et utilitariste pour combler les besoins en main-d'œuvre des employeurs.

Le CMQ reconnaît l'importance de l'amélioration apportée aux mesures de francisation et salue la bonification des allocations et l'augmentation de son universalité. Cependant, il se questionne sur certaines orientations dans la planification 2020-2022 qui semblent paradoxales.

D'abord, le gouvernement déclare vouloir « poursuivre son engagement humanitaire par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale¹ », mais les cibles sont en baisse depuis 2017. Pourquoi ne pas augmenter ce nombre et, dans une vision long terme, tabler sur le potentiel économique de ces personnes ?

Ensuite, les orientations proposées encouragent une immigration jeune, une immigration de travailleurs qui connaissent les valeurs québécoises et qui peu-

vent intégrer le marché du travail rapidement pour répondre aux besoins des employeurs. Pourquoi alors suspendre le volet du *Programme de l'expérience québécoise* concernant les étudiants internationaux ? Ils sont formés au Québec, en français, sont intégrés, connaissent les valeurs québécoises et on se prive de cette main-d'œuvre potentielle disponible. Serait-ce pour limiter le nombre d'admissions de 2019 ? C'est un drôle de message que l'on envoie à ces jeunes.

Le CMQ se questionne également sur le recrutement des travailleurs temporaires. C'est effectivement une des solutions pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises de la province. Mais qu'en est-il de l'intégration, sociale et professionnelle, des conjointes et conjoints ? Le programme de l'expérience québécoise, qui a fait ses preuves, sera-t-il maintenu pour enraciner ces personnes au Québec ?

Aussi, concernant le système ARRIMA, il ne semble pas y avoir, pour le moment, de règles claires et de critères de recrutement objectifs et non discriminatoires dans la base de données qui sera mise à disposition des employeurs. Le gouvernement a-t-il prévu des mécanismes pour s'assurer que les employeurs choisiront les personnes selon leurs compétences et non pas selon leur pays d'origine ?

Toutes les personnes immigrantes ont un projet de vie qui se construit bien avant l'arrivée au Québec. Les responsabilités des différentes parties doivent bien s'arrimer afin que le projet d'immigration se concrétise dans un temps raisonnable. Les parte-

¹ Document de consultation p. 19

naires qui œuvrent à l'immigration doivent accepter leurs responsabilités et leurs engagements envers les personnes immigrantes.

La planification de l'immigration au Québec 2020-2022 propose neuf (9) orientations concernant l'immigration économique pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des employeurs de la Province, mais seulement une (1) orientation sur l'immigration humanitaire, alors que le regroupement familial est totalement absent des orientations. Cependant, par le passé, la population québécoise a toujours démontré son attachement aux valeurs humaines qui sous-tendent l'accueil des populations immigrantes. De ce fait, une partie des communautés numériquement importantes, notamment à Québec, est issue de l'immigration humanitaire (Colombiens, Bosniaques, Bhoutanais, etc). L'immigration au Québec devrait respecter un certain équilibre dans les catégories humanitaire, familiale et économique. Cet enjeu de société doit être également considéré comme un axe de développement social et non pas seulement économique; il est donc important de fixer des cibles équitables de réfugiés pour honorer nos engagements internationaux.

Ainsi, tous les acteurs concernés doivent prendre leurs responsabilités quant à l'intégration socio-économique des personnes immigrantes. Les immigrants doivent répondre aux exigences du gouvernement, mais ce dernier a des responsabilités envers les immigrants et envers la société d'accueil. Le gouvernement doit être un acteur central pour favoriser l'intégration socio-économique des personnes immigrantes et sensibiliser les milieux d'accueil pour contrer les préjugés et diminuer la discrimination.

Le CMQ soutient une vision de l'intégration basée sur une perspective égalitaire et équitable, offrant toutes les chances aux personnes immigrantes de toutes catégories de réussir leur adaptation et leur enracinement au sein de la société québécoise. Ce mémoire présente les éléments soutenant la responsabilité du Québec à poursuivre l'immigration humanitaire, la reconnaissance de l'impact économique des personnes réfugiées et la mise en valeur des services leur permettant de s'intégrer et de s'enraciner dans la société.

L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DU QUÉBEC

Le CMQ, à l'instar des organismes d'accueil des 14 régions de destination des réfugiés pris en charge par l'État, demande au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) de revoir sa position quant à l'imposition de la baisse annuelle du niveau d'immigration dans cette catégorie humanitaire. En effet, si le nombre accueilli par le Québec est déjà faible par rapport aux besoins grandissant des populations fragilisées nécessitant une protection à travers le monde, son engagement humanitaire et son exemple de soutien dans le processus de réinstallation lui valent une réputation internationale quant à son modèle d'accueil de ses populations vulnérables.

Ainsi, le Québec a une longue tradition d'accueil des réfugiés, ce qui a permis aux organisations mandatées par les gouvernements, d'abord fédéral, puis provincial depuis l'accord Canada-Québec, de développer une vaste expertise dans l'accueil et l'installation de ces populations. La mobilisation des acteurs autour des défis accompagnant l'intégration des réfugiés a permis de mettre en œuvre des initiatives et de développer des pratiques innovantes pouvant servir de modèle de soutien à l'intégration pour l'ensemble des populations immigrantes sur le territoire du Québec. Par exemple, la contribution très importante que les intervenants communautaires interculturels (ICSI) apportent aux milieux scolaires, municipaux, communautaires, etc. (voir le rapport de la TCRI, janvier 2019) est incontestable et sa valeur ajoutée a été générée d'abord par le travail entourant les personnes réfugiées. Il en est de même pour les cliniques de santé des réfugiés mises sur pied à partir de la réflexion et des travaux conçus en aval de l'accueil des RPCE.

La consolidation de ces pratiques porteuses et de plusieurs autres, reconnues et documentées, font partie inhérente d'une action globale que les organismes soutenus par le MIDI, à travers leurs actions de tous les jours, construisent autour de l'accueil des réfugiés. Par le passé, la région de Québec a su organiser des mobilisations importantes en prépara-

tion de l'accueil de groupe de réfugiés kosovars en 1999 et plus récemment les réfugiés syriens en 2015.

Ces exercices collectifs en ajout à l'accueil récurrent d'une masse critique des personnes réfugiées, ont su mettre en relief les champs d'expertise de l'ensemble des partenaires appelé à contribuer aux opérations. Ces actions concertées ont permis d'initier un continuum des services et contribuent à favoriser sa transversalité. À ce jour, l'élaboration des plans d'action issus de cette coopération fixe les collaborations futures.

La baisse des cibles annoncée par le MIDI dans la catégorie des RPCE amputera de façon directe les services spécialisés dispensés par les organisations auprès des nouveaux arrivants. Le CMQ croit sincèrement que la baisse du nombre de RPCE empêchera le développement continu des expertises au sein des organismes et engendrera une détérioration du filet social tissé autour de l'intégration des nouveaux arrivants. Le Québec a un rôle à jouer comme partenaire avec les provinces canadiennes dans l'accueil des RPCE alors que celles-ci doivent accueillir les RPCE que la Province n'accueillera pas suite aux coupures opérées cette année.

Recommandation 1

POUR SUIVRE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DU QUÉBEC PAR L'ACCUEIL DE PERSONNES RÉFUGIÉES ET D'AUTRES PERSONNES AYANT BESOIN D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE EN AUGMENTANT PROGRESSIVEMENT, À L'INSTAR DES AUTRES CATÉGORIES D'IMMIGRATION, LES CIBLES POUR LES PROCHAINES ANNÉES.

Il est nécessaire de maintenir une masse critique de RPCE proportionnelle aux régions permettant l'adaptation des services et le développement d'une expertise durable.

RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉS

Le Québec a tout intérêt à considérer la venue des personnes réfugiées au sein des villes ou des régions comme un apport indéniable à la communauté. Tout comme les immigrants économiques, les personnes réfugiées, dans leur grande majorité, ont l'intention de travailler en arrivant au Québec².

En effet, il est nécessaire de reconnaître leur contribution économique. Avec le temps, ces travailleurs et travailleuses peuvent répondre aux différents besoins des employeurs dans des secteurs où la viabilité de certaines entreprises est menacée.

De plus, les RPCE ne choisissent pas leur lieu d'établissement à leur arrivée, ils sont envoyés directe-

ment dans 14 régions de la province où ce potentiel de main-d'œuvre est bienvenu.

On note également que leur taux de présence dans la province en 2019 est supérieur à la moyenne (81,6 % vs 73,3 %) et même supérieur à celui de l'immigration économique (81,6 % vs 68,3 %)³. Leur capacité de résilience, résultant d'un parcours souvent hors du commun, démontre une volonté à s'ancrer définitivement.

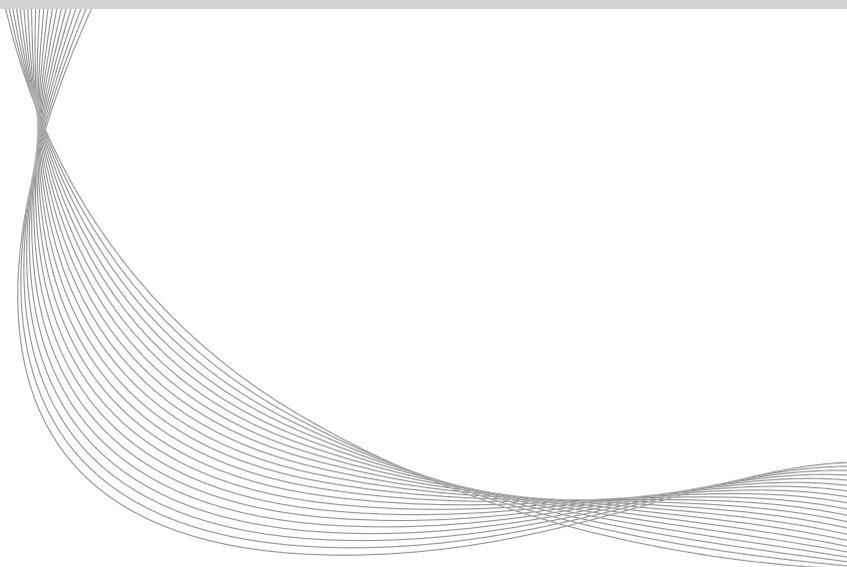
Plusieurs personnes réfugiées ont besoin de se consacrer à l'apprentissage du français. Le CMQ a déjà mentionné, dans des mémoires précédents, qu'une francisation adaptée et dispensée en milieu

Nombre de personnes immigrantes admissibles au Québec âgées de 15 ans et plus, selon la catégorie d'immigration et le groupe d'années de scolarité. 2009-2018

Réfugiés et personnes en situation semblable						
de scolarité	2009-2013		2014-2018		2009-2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0-6 années	1 957	12	6 847	24,4	8 804	19,8
7-11 années	4 879	29,9	7 226	25,7	12 105	27,3
12-13 années	2 933	18	4 696	16,7	7 629	17,2
14-16 années	2 745	16,8	5 504	19,6	8 249	18,6
17 années et +	1 699	10,4	3 828	13,6	5 527	12,4
Inf. non disponible	2 105	12,9	-	-	2 105	4,7
TOTAL	16 318	100 %	28 101	100 %	44 419	100 %

² Enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Décembre 2016. P.45

³ Document de consultation p. 19



de travail serait un facteur important d'intégration sociale et professionnelle. Cela éviterait que certains immigrants abandonnent la francisation⁴. Des projets de francisation en milieux de travail existent déjà et ont démontré leur intérêt.

Plusieurs réfugiés peuvent répondre aux besoins de main-d'œuvre non spécialisée des employeurs de la province. Selon les statistiques compilées par le Ministère, près de la moitié des réfugiés admis entre 2009 et 2018 âgés de 15 et plus avaient 11 ans et moins de scolarité. Dans le recueil de statistiques sur l'immigration⁵, le niveau des années de scolarité est répertorié pour les catégories de l'immigration avant la résidence permanente. Il est possible de mettre en valeur la contribution des travailleurs non spécialisés auprès des employeurs puisque les personnes immigrantes sont déjà au Québec. Cela représente donc une force de travail importante.

Le CMQ se demande d'ailleurs s'il pourrait être envisageable de considérer une sous-catégorie de

réfugiés économiques comme cela a été évoqué par le ministre de l'immigration fédéral, Ahmed Hussen⁶.

Ces différents éléments font en sorte que leur participation est un investissement rentable à long terme pour la société qui les accueille. Enfin, leur présence, outre un enrichissement culturel important, favorise aussi l'édification d'une société plus diversifiée et inclusive.

Recommandation 2

RECONNAÎTRE ET VALORISER LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES RÉFUGIÉS ET LEUR OFFRIR DES PROGRAMMES DE FORMATION ET DE FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL

⁴ Les motifs des abandons mentionnés sont: obtenir un emploi(30,4%), des horaires incompatibles (30,4%) et des responsabilités familiales(21,8%). Enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Décembre 2016. P.77

⁵ Recueil de statistiques sur l'immigration du Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Juin 2019, p.61

⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1193823/ministre-immigration-canada-accueil-refugies>

SENSIBILISATION, SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT POUR RÉUSSIR L'INTÉGRATION DURABLE DES PERSONNES IMMIGRANTES

L'intégration des personnes immigrantes dans la société québécoise ne doit pas reposer uniquement sur l'une ou l'autre des deux parties mais devrait être un mouvement bidirectionnel où chacune avance dans la direction de l'autre pour se retrouver à mi-chemin.

Bien sûr, les immigrants doivent connaître et adhérer aux valeurs québécoises. Ils en sont informés dès leur demande de certificat de sélection du Québec, puis dans les sessions *Premières démarches d'installation* et *Objectif intégration*. Les organismes d'accueil, d'intégration et d'employabilité transmettent également cette information aux personnes immigrantes.

Cependant, l'intégration socioprofessionnelle passe également par la sensibilisation et la préparation des milieux d'accueil.

Actuellement, le CMQ considère que le gouvernement devrait informer les citoyens des raisons qui guident ses réflexions et ses décisions et faire connaître les bienfaits de l'immigration dans le passé et pour l'avenir. Le CMQ note l'absence d'orientation portant sur la lutte contre l'intolérance, la discrimination et le racisme et pourtant, un des grands défis à l'heure actuelle, est de convaincre la population du bien-fondé et de l'apport de l'immigration, au-delà d'être une réponse au besoin en main-d'œuvre des entreprises. Il est nécessaire de sensibiliser les milieux et d'en faire des communautés accueillantes, notamment en région. Il faut également s'assurer d'avoir les infrastructures pour attirer et retenir les personnes immigrantes en région : logements, transports, garderies, écoles, santé et services sociaux, etc.

Tous les milieux sont concernés : professionnel, scolaire, social, municipal, de la santé, communautaire,

logement, etc. Il ne s'agit pas seulement de sensibiliser ces milieux, mais il faut outiller et préparer adéquatement les intervenants dans ces milieux, les équipes de travail dans les entreprises, Au-delà des intervenants, c'est la population qu'il faut toucher. Les peurs, les croyances et les mythes doivent être entendus, compris et déconstruits.

Nous constatons qu'il y a peu de mesures de ce consensus social et que lorsque la question est abordée, les personnes qui s'expriment s'appuient surtout sur des perceptions ou généralisent des expériences. Le lien évident qui unit l'acceptation au sein de la société d'accueil et l'intégration en emploi est peu documenté et seules les personnes ayant vécu une expérience positive ou négative peuvent en témoigner.

Recommandations 3 & 4

QU'UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION POSITIVES SOIT PORTÉE PAR LES INSTANCES GOUVERNEMENTALES AFIN D'ATTÉNUER LES PRÉJUGÉS QUI ENTRETIENNENT DES CRAINTES AU SEIN DE LA POPULATION. LE GOUVERNEMENT DOIT METTRE EN APPLICATION DES MESURES VISANT À APPUYER DES RAPPORTS HARMONIEUX AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL EN ENCOURAGEANT LES STRATÉGIES GAGNANTES QUI ONT DÉJÀ FAIT LEURS PREUVES.

QUE LE GOUVERNEMENT S'ASSURE DE SOUTENIR ET D'OUTILLER LES MILIEUX D'ACCUEIL ET DE SE DONNER LES MOYENS POUR UNE RÉGIONALISATION EFFICACE.

LE REGROUPEMENT FAMILIAL

La réunification familiale est un facteur important dans le parcours d'intégration des nouveaux arrivants. Le stress causé par les inquiétudes liées à la situation souvent précaire des membres de la famille demeurés à l'étranger a des répercussions majeures sur la vie des personnes déjà établies au Québec. Dans nombre de cas, l'essentiel de l'énergie des personnes concernées et des organismes qui les soutiennent est consacré pendant des mois, voire des années, à suivre les dédales administratifs qui parfois ne donneront aucun résultat. La dimension humanitaire n'est pas prise en compte lors de l'analyse des dossiers. Il ne faut pas oublier non plus que dans cette catégorie d'immigrants, outre la famille de certains réfugiés, on retrouve les conjoint(e)s de Québécois.

Nous faisons en 2019 les mêmes constats que lors des précédentes consultations. Les possibilités en ce qui concerne la réunification familiale sont peu nombreuses, les demandeurs se heurtant à de nombreux obstacles, en particulier parce que les programmes s'appuient sur une notion canadienne de la famille qui se réduit aux conjoints et aux enfants à charge et nécessite que les membres de la famille aient été inclus dans la demande de résidence permanente du requérant principal, ce qui n'est évidemment pas toujours le cas. Les exigences financières sont tellement élevées que peu de personnes nouvellement arrivées peuvent y répondre. À l'extérieur du Canada, l'information est très peu disponible et difficile à comprendre.

Pourtant, une façon pour le Québec d'accroître son immigration et de favoriser l'établissement à long terme des nouveaux arrivants serait de centrer une partie de son action sur la réunification des familles afin de consolider cette cellule sociale ainsi que les communautés déjà présentes. Ce sont des personnes immigrantes qui s'enracinent au Québec. Le taux de présence en janvier 2019 des personnes admises au Québec dans la catégorie du regroupement familial est de 83,6 %, un taux largement supérieur à celui de la moyenne des immigrants (73,3 %) et des immigrants économiques (68,3 %). Cependant, nous n'avons vu aucune orientation concernant cette catégorie d'immigrants dans la planification 2020-2022

Recommandation 5

QUE LA RÉUNIFICATION FAMILIALE QUI EST RECONNUE COMME UN DROIT FONDAMENTAL POUR TOUT IMMIGRANT OU RÉFUGIÉ S'INSTALLANT AU CANADA, INDÉPENDAMMENT DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DU GARANT, SOIT POSSIBLE ET EFFECTIVE. QUE LA NOTION DE FAMILLE SOIT RÉVISÉE ET QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FASSE DES RECOMMANDATIONS À SES HOMOLOGUES FÉDÉRAUX À CET ÉGARD.

LES RECOMMANDATIONS DU CMQ

Recommandation 1

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale en augmentant progressivement, à l'instar des autres catégories d'immigration, les cibles pour les prochaines années.

Recommandation 2

Reconnaître et valoriser la contribution économique des réfugiés et leur offrir des programmes de formation et de francisation en milieu de travail.

Recommandation 3

Qu'une campagne nationale de sensibilisation et d'information positive soit portée par les instances gouvernementales afin d'atténuer les préjugés qui entretiennent des craintes au sein de la population. Le gouvernement doit mettre en application des mesures visant à appuyer des rapports harmonieux au sein de la société d'accueil en encourageant les stratégies gagnantes qui ont déjà fait leurs preuves.

Recommandation 4

Que le gouvernement s'assure de soutenir et d'outiller les milieux d'accueil et de se donner les moyens pour une régionalisation efficace.

Recommandation 5

Que la réunification familiale qui est reconnue comme un droit fondamental pour tout immigrant ou réfugié s'installant au Canada, indépendamment de la capacité financière du garant, soit possible et effective. Que la notion de famille soit révisée et que le gouvernement du Québec fasse des recommandations à ses homologues fédéraux à cet égard.



200, rue Dorchester,
Québec (QC) G1K 5Z1
Tél. : 418-687-9771